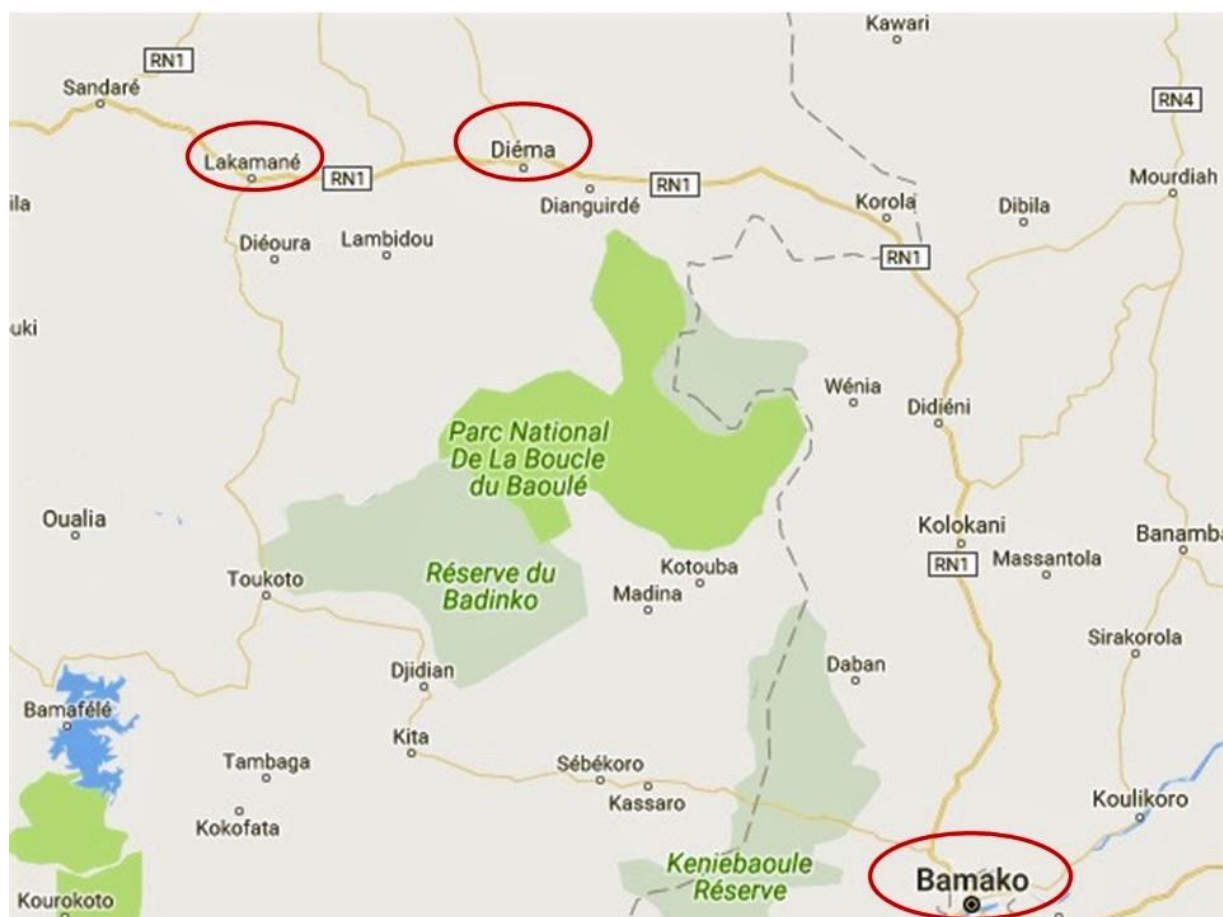


Réseau Essonne Mali (résEM) – programme 2019 - 2021
Réalisation d'un périmètre de maraîcher de 4 hectares dans la commune
rurale de Lakamané, cercle de Diéma, région de Kayes au Mali



Le périmètre maraîcher de quatre hectares appartenant à la commune par décision du préfet du cercle de Diéma pour le compte de l'association de femmes BENKADY est située en zone sahélienne dans la commune rurale de Lakamané (coordonnées 14° 30' Nord 9 54' Ouest/14.5, -9.9) avec une population du chef-lieu évaluée à environ 2 000 habitants. Le groupement de communes de Lakamané avec ses 17 villages et ses 15 000 habitants est situé en zone sahélienne à une distance de 350 kilomètres au Nord de Bamako et à environ 80 kilomètres à l'Ouest de Diéma.

Le programme de périmètre maraîcher s'inscrit dans le cadre du Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) de la commune rurale de Lakamané. Il a fait l'objet d'un avant-projet réalisé par le bureau d'études CAFO ⁽¹⁾ et financé par l'association des Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix.

L'aménagement de quatre hectares en périmètre maraîcher doit permettre à l'association BENKADY des 132 femmes maraîchères de Lakamané d'exploiter 66 parcelles. Les résultats attendus permettront une production de légumes et de fruits pour nourrir la population locale et donner surtout un revenu aux femmes de Lakamané.

(1) Rapport d'étude du maraîchage des 4 hectares à Lakamané par le Groupement de Bureau d'études et de suivi en ingénierie CAFO/GESDL HAMDALAYE ACI 2000 TEL. 66 73 95 76/76 41 03 06 (juin 2018 – mise en forme définitive le 31/08/2018).

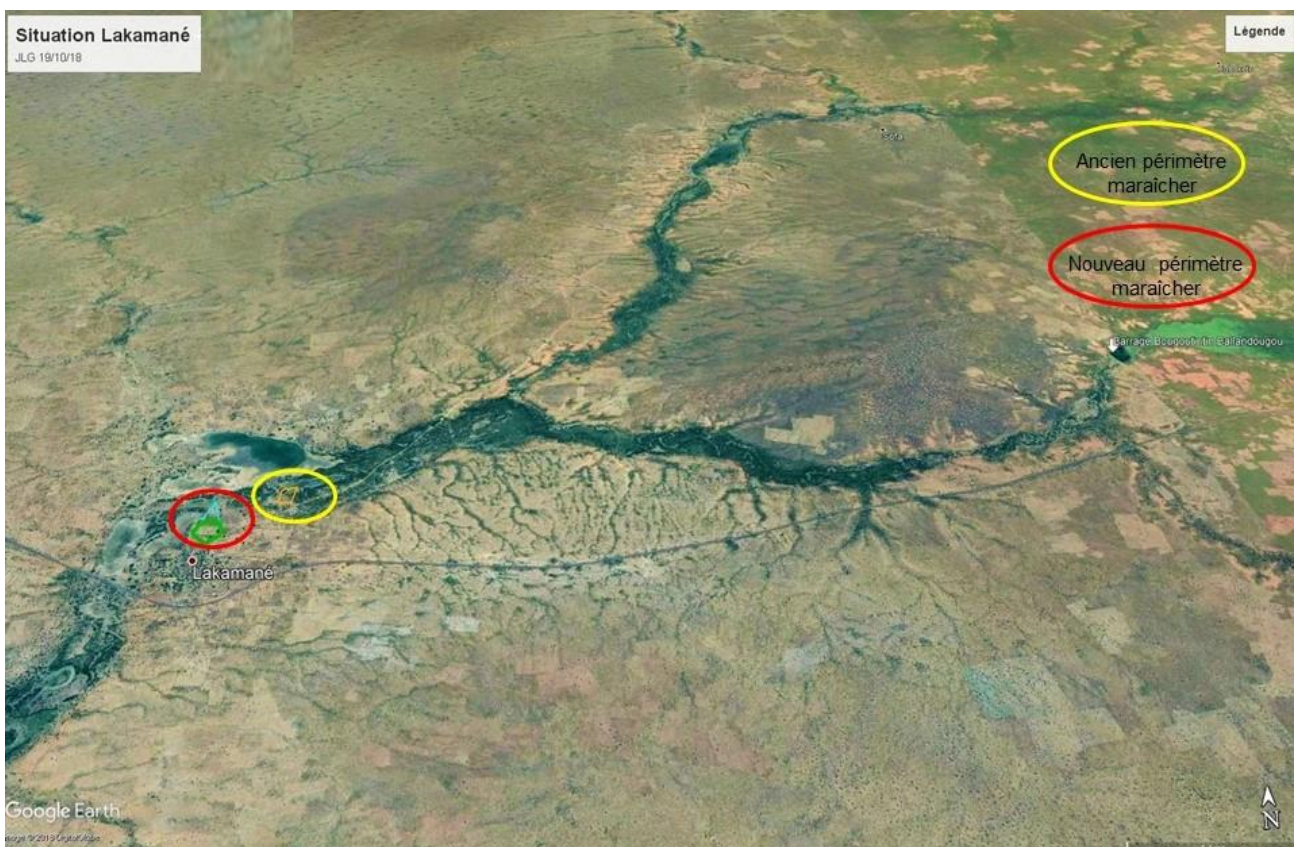
La création et la composition de l'association BENKADY

Monsieur Mamadou DIALLO, maire de Lakamané a décidé, après concertation avec toutes les parties concernées, de déterminer la zone d'implantation du futur périmètre maraîcher. Plusieurs rencontres avec les femmes et avec les autorités coutumières eurent lieu également dans le but d'expliquer les résultats attendus du projet et surtout de fédérer les 132 femmes maraîchères de Lakamané dans un cadre associatif du nom de BENKADY.



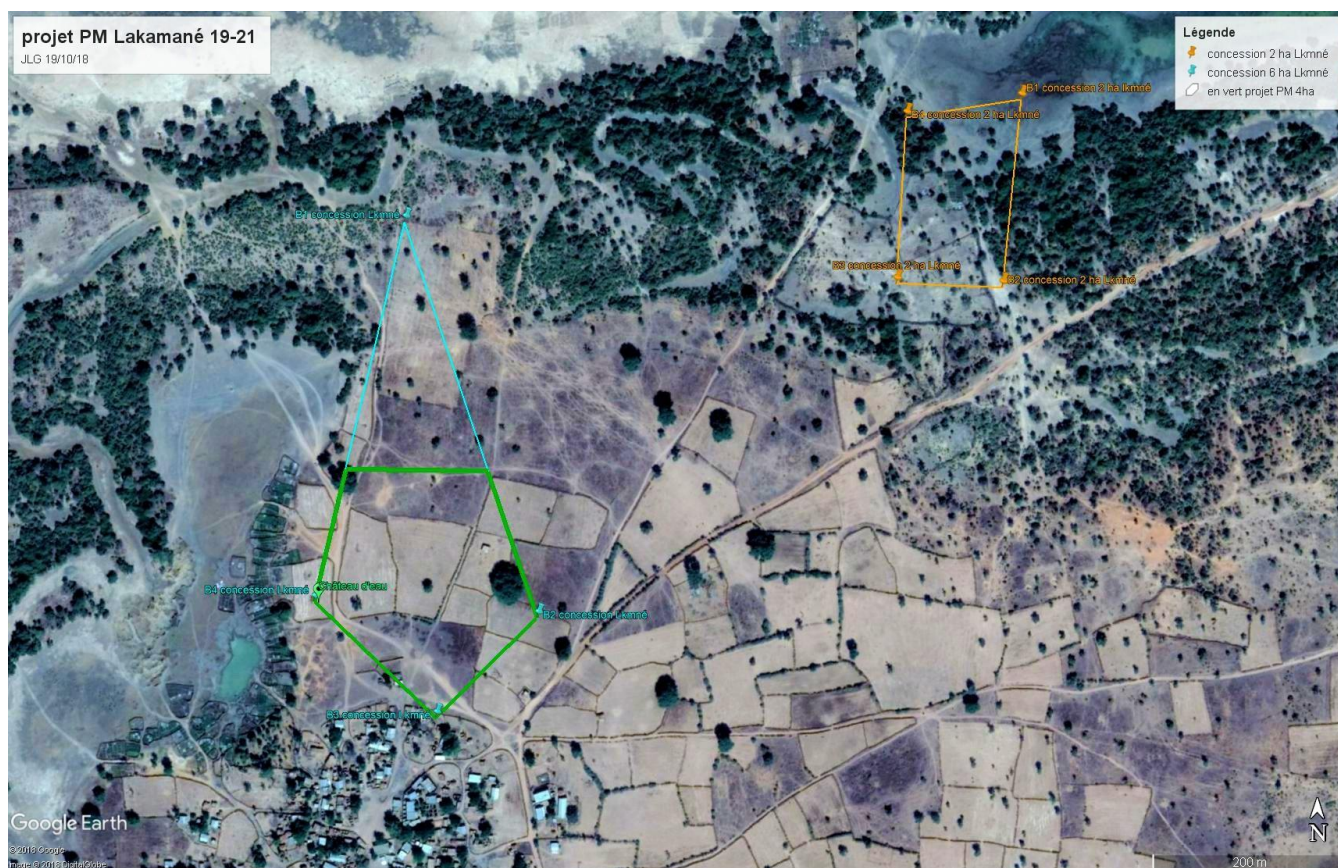
La prise en compte des leçons du passé

Depuis 2010, la commune de Lakamané disposait d'une zone de maraîchage de deux hectares à proximité de la mare (périmètre indiqué en jaune sur la photo satellite Google Earth). Au fil des années, cette zone est devenue inexploitable à l'agriculture en raison de sa trop grande proximité de la mare et des inondations consécutives à la saison des pluies. Ce maraîchage a été depuis abandonné.



Le programme 2019 - 2021 à Lakamané

Le périmètre maraîcher de quatre hectares (de deux fois deux hectares contigus) a été attribué à l'association BENKADY par décisions du sous-préfet de l'arrondissement de Lakamané (décision n°2019-0001/SP-AL et décision n°2019-0002/SP-AL du 06/01/2019).



L'objectif du programme 2019-2021 est évalué à **28 894 906 francs CFA** soit **44 050 euros**. Il permettra la réalisation d'un périmètre maraîcher de quatre hectares sur le territoire de la commune de Lakamané avec :

- La réalisation et l'équipement d'un forage ;
- La construction d'un château d'eau de 10 m³ ;
- La réalisation de canalisations, de bornes pour alimenter en eau par pompage solaire chaque parcellaire et de quatre bassins en briques de réserve d'eau de 6 m³ chacun ;
- La mise en place de clôture (protection contre les animaux) ;
- La construction de deux locaux de stockage des semences et du matériel.

Les bénéficiaires et la population cible

La motivation et la mobilisation des habitants, l'engagement des autorités du chef-lieu, des 132 maraîchères, et des autorités de la commune de Lakamané permettront localement un développement économique et une ouverture vers l'extérieur par la vente de la production maraîchère. En effet, le chef-lieu de Lakamané (Cf. carte page 1) est situé au bord immédiat de l'axe routier de la RN 1 sur l'axe Bamako-Kayes-Dakar ce qui est un atout pour l'écoulement des productions locales. Ce programme est donc pleinement justifié.

Le chronogramme du programme triennal 2019-2021

Ce programme triennal est conclu dans le cadre de la coopération décentralisée du réseau Essonne Mali (RésEM) qui agit de concert depuis 2009 avec les collectivités territoriales des cercles de Diéma, de Douentza et de Nioro-du-Sahel. Le présent programme fait l'objet d'une convention de partenariat qui en fixe les objectifs et les règles afin d'atteindre tous les objectifs attendus dans le respect absolu du budget octroyé par tous les partenaires institutionnels et associatifs.

Calendrier prévisionnel trimestriel de mise en œuvre sur trois ans

- Année 2019 : l'élaboration du projet, du plan de financement, de la recherche des financements, la préparation et la signature de la convention de partenariat entre Marolles-en-Hurepoix, le CD 91, Lakamané et l'association des Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix.

- Année 2020 : la préparation du lancement des appels d'offres – la consolidation du plan de financement (recherche de co-financements si nécessaires). L'exploitation des appels d'offre et les signatures des contrats au 4^{ème} trimestre par le maire de Lakamané.

Année 2021 – au 1^{er} semestre (avant la saison des pluies), la réalisation et l'équipement du forage (en cas d'obtention du financement ce forage pourra être réalisé au premier semestre 2020), installation du château d'eau de 10 m³ et connexion aux canalisations entre le forage et le château d'eau (opération de creusement, et d'enfouissement de nouvelles canalisations), la réalisation des bassins de réserve d'eau et des bornes d'arrosage des parcelles ; les essais et les contrôles – la formation à l'entretien des équipements. La mise en place des clôtures autour des parcelles (protection contre les animaux). La construction des locaux techniques pour les semences et le matériel. Les visites des parcelles de maraîchage, des réseaux de pompage, de stockage et de distribution d'eau d'arrosage. La mesure des débits mise à la disposition des maraîchères ; la réception provisoire des installations. La mise à disposition du comité d'exploitation de la zone de maraîchage des 4 hectares répartis en 66 parcelles. La sensibilisation des maraîchères de l'association BENKADY à l'hygiène et à l'assainissement des eaux d'arrosage.

Le financement du programme



TOTAL INVESTISSEMENT	24 184 399	36 870
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 710 507	7 180
TOTAL GENERAL	28 894 906 FCFA	44 050 EURO HT
Tableau des ressources prévisionnelles (préciser les partenaires financiers et les montants, ainsi que les cofinancements acquis ou sollicités)		
PARTENAIRES	MONTANTS	
	EN FCFA 1 XOF = 0,00152449 EURO	EN EUROS 1 EURO = 655,957 XOF
- Mairie de Marolles	7 445 112	11 350
- CD 91	7 445 112	11 350

- MEAE	7 445 112	11 350
- Amis du Jumelage	3 279 785	5 000
- Habitants de Lakamané (débours et valorisation main d'œuvre)	3 279 785	5 000
- Fonds propres (venant de France)	25 615 121	39 050
- Valorisation (débours et valorisation main d'œuvre)	3 279 785	5 000

Un peu d'histoire de notre jumelage avec Lakamané qui fêtera ses 25 ans le 24/09/2019



« ... Est-il besoin de le rappeler, l'eau est la source de vie. Or, cette eau que l'on déverse généreusement dans notre Europe si riche, manque cruellement dans la région du Sahel. **Sans eau, il n'y a pas d'élevage, il n'y a pas de culture, il n'y a pas de maraîchage, il n'y a pas d'hygiène, il n'y a pas de santé, bref il n'y a pas de vie.** Dans la région de Lakamané, le désert progresse chaque année vers le sud de plusieurs kilomètres. La zone rurale de Lakamané est inégalement alimentée en eau... ... Lorsque les puits sont à sec, les femmes sont obligées de parcourir des dizaines de kilomètres pour se procurer de l'eau. Lorsqu'il n'y a pas d'autres solutions, c'est l'eau des bas-fonds ou des mares qui est utilisée et qui provoque de nombreuses maladies telles que des dysenteries, des diarrhées, des bilharzioses ».

Ce texte est extrait de la page 14 de **L'histoire des vingt ans du jumelage (1994-2014) entre Marolles-en-Hurepoix et Lakamané, racontée par l'association des Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix - février 2014**

L'intégralité de l'ouvrage est disponible au téléchargement sur le site de la mairie de Marolles-en-Hurepoix :

<https://marolles-en-hurepoix.fr/wp-content/uploads/2015/12/histoire-des-20ans-du-jumelage-1994-2014.pdf>

Nous avons besoin de vos dons pour accompagner les maraîchères

Nous souhaitons hors du programme permettre aux maraîchères de pouvoir suivre des formations spécifiques aux techniques modernes du maraîchage au centre de formation de Nioro-du-Sahel. Le coût individuel d'une formation (transport, hébergement et formation) est de 250 euros soit 163 989,25 francs CFA. Il nous faudrait la somme de 3 000 euros soit 1 967 871 francs CFA pour envoyer 12 maraîchères à cette formation.

D'autre part, une somme de 2 000 euros soit 1 311 914 francs CFA nous permettrait également de donner aux maraîchères une aisance financière pour acheter de l'outillage et des semences.

Vous pouvez télécharger le fichier des dons sur le site de la mairie de Marolles-en-Hurepoix :

<https://marolles-en-hurepoix.fr/wp-content/uploads/2015/12/recherche-de-dons.pdf>

Réalisation du document : Vincent FAUVEL-CHAMPION - responsable de la commission Lakamané de l'association des Amis du Jumelage

Crédit photographique : Les Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix